



N° de fiche	Titre de la fiche protocolaire	Dernière mise à jour
FPE n°4	Gestion des cas de contact Covid-19	10/12/2020

Il faut distinguer deux catégories de « cas de contact » : les « cas de contact à haut risque » et les « cas de contact à faible risque ».

- Est considéré comme « cas de contact à haut risque » tout élève ayant établi un contact étroit¹ avec un « cas confirmé » dans les 48h précédent son diagnostic.
L'élève devra, dans la mesure du possible, suivre les enseignements à distance. Une fiche individuelle de signalement de placement en isolement sera envoyée aux enseignants concernés afin de mettre en place un suivi pédagogique de l'élève durant toute la période de son isolement.

- Est considéré comme « cas de contact à faible risque » tout élève ayant établi un contact modéré² avec un « cas confirmé » dans les 48h précédent son diagnostic.

Le retour à l'école est conditionné par :

- Le respect de toutes les étapes par la famille.
- L'autorisation écrite du médecin scolaire envoyée aux responsables légaux des élèves dès lors que l'élève est identifié comme étant cas de contact à haut risque.

Étapes à suivre par l'élève en « contact à haut risque » avec un « cas confirmé » ne vivant pas dans le même foyer

1. Se confiner chez soi et respecter strictement les gestes barrières.
2. Contacter le médecin scolaire du LFC, Dr. Iman LOTFALLA, par courriel (medecin@lfcaire.net) afin d'entamer la procédure médicale et administrative.
3. Consulter son médecin traitant
4. Effectuer un test de dépistage à la Covid-19 (PCR, scanner des poumons) 5 jours après le dernier contact étroit établi avec le cas confirmé.
 - Si la famille refuse d'effectuer un test de dépistage à son enfant, l'élève sera automatiquement placé en isolement à son domicile par précaution les 7 jours suivant le diagnostic du cas confirmé, sous réception préalable d'une attestation médicale envoyée au médecin scolaire précisant les dates de diagnostic. En cas de refus de la part de la famille de communiquer les résultats du diagnostic du cas confirmé, la durée d'isolement de l'élève sera prolongée de 7 jours (soit 14 jours à partir de la date du signalement).
5. Envoyer les résultats du test de dépistage Covid-19 dès réception de ces derniers au médecin scolaire
 - En cas de test positif : se référer à la fiche FPE 3 – Gestion des cas confirmés

¹ Contact étroit : contact de plus de 15 minutes à distance inférieure à 1,5 mètres et/ou partage d'un espace confiné plus de 15 minutes sans respect strict des distances et/ou avec partage d'objets et/ou contact direct avec vomis, selles, glaires, excréments ou fluide corporel.

Lorsque le masque grand public est porté par un cas confirmé et une personne, cette dernière n'est pas considérée comme contact à risque.

Lorsqu'un collégien ou lycéen est cas confirmé, les personnels et les autres élèves ne sont pas considérés comme contacts à risque dès lors qu'ils portent tous un masque grand public

Lorsque 3 cas confirmés surviennent parmi les élèves d'une même classe, toute la classe est considérée comme contacts à risque

² Contact modéré : contact de moins de 15 minutes à distance inférieure à 1.5 mètre et/ou partage d'un espace confiné moins de 15 minutes à une distance inférieure à 1,5 mètres.



→ En cas de test négatif : retour immédiat à l'école après réception de résultats et autorisation écrite du médecin scolaire (sous réserve de l'absence de symptômes).

Etapes à suivre par l'élève en « contact à haut risque » avec un « cas confirmé » vivant dans le même foyer

1. Se confiner chez soi 14 jours après l'identification du cas confirmé et respecter strictement les gestes barrières.
2. Contacter le médecin scolaire du LFC, Dr. Iman LOTFALLA, par courriel (medecin@lfcnaire.net) afin d'entamer la procédure médicale et administrative.
3. Consulter son médecin traitant en cas d'apparition de symptômes.
4. Effectuer un test de dépistage 14 jours après l'identification du cas confirmé à la Covid-19 (PCR, scanner des poumons)
 - En cas d'isolement intra-familial assuré, le test pourra être effectué 5 jours après le dernier contact étroit établi avec le cas confirmé.
 - Si la famille refuse d'effectuer un test de dépistage à son enfant ou en cas de refus de la part de la famille de communiquer les résultats du diagnostic du cas confirmé, la durée d'isolement de l'élève sera prolongée de 7 jours (soit 21 jours à partir de la date du signalement).
5. Envoyer les résultats du test de dépistage Covid-19 dès réception de ces derniers au médecin scolaire
 - En cas de test positif : se référer à la fiche FPE 3 – Gestion des cas confirmés
 - En cas de test négatif : retour immédiat à l'école après réception de résultats et autorisation écrite du médecin scolaire (sous réserve de l'absence de symptômes).

Etapes à suivre par un élève identifié comme étant « cas de contact à faible risque »

1. Poursuite de ses activités au LFC dans le respect strict des gestes barrières
2. Surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes (consulter la fiche pratique « Gestion des cas suspects » en cas d'apparition de symptômes).

La direction du LFC

